

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022/22

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le ONZE JUILLET**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 04/07/2022

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean

Absents excusés : Carole DECHAVANNE

Secrétaire : Chantal DESMOUSSEAUX

Délibération publiée le 15/07/2022

TARIFS DE Garderie PÉRISCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

Pour les occasionnels : 1,60 € par jour et par enfant.

Pour un service de garderie utilisé pour un enfant de 1 à 7 jours par mois et pour deux enfants de 1 à 6 jours par mois, le service est considéré comme *occasionnel* et facturé au jour.

Pour les réguliers : 11,50 € par mois pour un enfant et 8,45 € par mois à partir du 2^{ème} enfant.

Ont signé le Maire et le Secrétaire de séance
Copie certifiée conforme
JARNOSSE, le 13 juillet 2022
Le Maire, **Jean-Marc LOMBARD**

